

Réponses aux questions portant sur le texte de Montaigne tiré des Essais, 1580.

En jaune fluo : à retenir par cœur/à conserver sur une fiche.

Objectifs.

- Analyser le **pacte de lecture** (rappel : le pacte de lecture, c'est ce « contrat » passé entre l'auteur et le lecteur ; l'auteur propose, dans son autobiographie d'être sincère et complet, autant que le permet sa capacité à se souvenir) proposé par Montaigne.
- Comprendre quelle forme de l'écriture de soi est à l'œuvre dans cet « Avis au lecteur ».
- Comprendre que dans le texte de Montaigne on trouve ce que définira par la suite un critique du XXe siècle, Philippe Lejeune, qui définit l'autobiographie de cette façon : « le récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité ».

## ENTRER DANS LE TEXTE.

1 « L'Avis au lecteur », qui précède le premier chapitre des Essais nous fait immanquablement penser à l'autobiographie. L'auteur s'exprime à la première personne, le texte est signé et daté. Montaigne s'adresse directement à son lecteur, à la deuxième personne du singulier, par l'apostrophe, et annonce qu'il va parler de lui-même (« Ainsi, Lecteur, je suis moi-même la matière de mon livre », l. 21). On retrouve ici les grandes marques du genre autobiographique, même s'il s'agit d'un essai.

2. Montaigne se prend lui-même comme sujet. Il le dit précisément en utilisant la métaphore picturale (« car c'est moi que je peins », l. 17), mais aussi en s'identifiant au livre lui-même (« je suis moi-même la matière de mon livre », l. 21-22). Les raisons pour lesquelles il écrit ses Essais sont multiples et d'abord exprimées négativement : il ne s'agit ni d'édifier le lecteur (« je n'y ai aucune considération de ton service », l. 4-5) ni d'écrire une œuvre destinée à la « gloire » posthume de l'auteur (l. 5) : Montaigne dit ne pas « chercher la faveur du monde » (l. 14-15), ajoutant même à la fin du texte que le sujet du livre est « frivole » et « vain » (l. 22-23). En réalité, l'auteur présente les Essais comme un livre adressé à ses « parents et amis » (l. 8) et destiné à entretenir sa mémoire (l. 9-13). Il le publie malgré tout.

3. Montaigne achoppe sur la question de la sincérité, comme il le dit avec l'utilisation de la restriction « autant que la révérence publique me l'a permis » (l. 18-19). La phrase qui suit semble exprimer un regret : ne pas vivre « parmi ces nations qu'on dit vivre encore sous la douce liberté des premières lois de nature » (l. 20) afin de pouvoir se peindre « tout entier, et tout nu » (l. 21). On perçoit donc les réserves que Montaigne pose à ce portrait, limité dans sa sincérité par une forme de décence ou de bienséance propre à la société du XVIe siècle.

## 4. SYNTHÈSE.

L'œuvre de Montaigne s'inscrit bel et bien dans le cadre de l'écriture de soi, même si le pacte de sincérité est limité. Montaigne s'exprime à la première personne et se pose en sujet de son œuvre. Il va entrer dans une écriture intime, autant que son époque le lui permet.

## VERS LE BAC. Commentaire.

L'axe de commentaire doit mettre au jour le caractère contradictoire du texte. En effet, Montaigne veut permettre à ses proches de nourrir la « connaissance » qu'ils ont eue de lui,

mais se limite (ou dit se limiter) dans son propos. Mais surtout, il s'adresse à son lecteur en le congédiant à la fin du texte « Adieu donc », l. 23), ce qui est une façon un peu originale de piquer sa curiosité.

On peut donc construire l'axe de la façon suivante :

1. Un « avis au lecteur » contradictoire

a) Se prendre pour objet (« je suis la matière de mon livre »), mais ne pas se peindre « tout nu »

b) S'adresser au « lecteur » et lui dire « Adieu ».

### **VERS LE BAC. Oral.**

Les marques de l'énonciation sont nombreuses :

– présence de l'énonciateur : pronom de première personne, en position de sujet (« je ») et d'objet (« me/m' », « moi », renforcé par l'adjectif indéfini « moi-même »), déterminants possessifs « ma », « mes » ;

– adresse au lecteur : apostrophe (l. 2 et l. 21), pronoms de deuxième personne en position d'objet (« te/t' ») essentiellement, mais aussi de sujet (« tu ») ;

– date et lieu : l'avis est signé du 12 juin 1580, à Montaigne, c'est-à-dire dans son château.